



BAREME DES HONORAIRES

VENTE

Bien hors copropriété à usage d'habitation (Ex: maison)	4%*
Bien en copropriété, immeuble et terrain	6%*
Locaux à usage professionnel et commercial	9%*

*du prix net vendeur de la transaction finale

LOCATION

Honoraires de visite de biens, constitution De dossier et rédaction du bail dans la limite de 8€ du m²	5% des loyers
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée dans la limite de 3 € du m² (Vide ou meublé)	2% des loyers
Rédaction de bail d'habitation surface <70m²	250 €
Rédaction de bail d'habitation surface +71m²	500 €
Locaux à usage commercial 3-6-9 et professionnel	16% des loyers
% sur la base des loyers d'une année hors charges	

REPARTITION DU PAIEMENT DES HONORAIRES

Ventes: les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
Baux soumis à la loi 1989 et baux de droit commun (secondaire):
les honoraires sont partagés entre preneur et bailleur.
Bail commercial et professionnel: les honoraires sont à la charge du preneur